



Pôle Politique de la Ville, Cohésion Territoriale et Insertion

COMMISSION COHESION SOCIALE

**Compte-rendu de la réunion du jeudi 9 mai 2019 à 18h00
Dans la salle La Fayette de l'Hôtel de Ville**

ORDRE DU JOUR

1. Pôle Politique de la Ville, Cohésion Territoriale et Insertion - Convention de réservation de logements

Étaient présents, sous la présidence de : Madame Patricia SALLUSTI, Présidente

- Madame Agnès MIGAUD, Adjointe au Maire, Membre titulaire
- Madame Nadine KRIEGEL, PPVCTI
- Madame Catherine VOIRIN, Directrice du Pôle PVCTI

Étaient excusé(e)s/absent(e)s :

- Madame Selima SAADI, Adjointe au Maire, Membre titulaire
- Monsieur Raphaël PITTI, Conseiller Municipal Délégué, Membre titulaire
- Madame Marie-Anne ISLER-BEGUIN, Conseillère Municipale Déléguée, Membre suppléant
- Monsieur René DARBOIS, Adjoint au Maire
- Madame Myriam SAGRAFENA, Conseillère Municipale Déléguée

- Madame Catherine MERGEN-MOREL, Conseillère Municipale Déléguée, Membre titulaire
- Madame Danielle BORI, Adjointe au Maire, Membre titulaire
- Madame Françoise GROLET, Conseillère Municipale, Membre titulaire
- Monsieur Yves WENDLING, Conseiller Municipal, Membre titulaire
- Madame Nadia SEGHIR, Conseillère Municipale Déléguée, Membre suppléant
- Madame Anne HOMMEL, Conseillère Municipale Déléguée, Membre suppléant
- Monsieur Patrice NZIHOU, Adjoint chargé de Quartiers, Membre suppléant
- Monsieur Jean-Michel TOULOUZE, Adjoint au Maire, Membre suppléant

- Monsieur Thierry GOURLOT, Conseiller Municipal, Membre suppléant
- Madame Nathalie COLIN-OESTERLE, Conseillère Municipale, Membre suppléant

Madame Patricia SALLUSTI, ouvre la séance à 18H00 en excusant les membres ne pouvant être présents.

1er Point – Convention de réservation de logements

La Communauté d'Agglomération de Metz-Métropole garantit les emprunts contractés par les différents bailleurs sociaux lors de la construction de logements sur Metz. Ce dispositif concerne les logements classifiés en catégorie : PLUS (Prêt Locatif à Usage Sociale), PLS (Prêt Locatif Social) et PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration).

En contrepartie, un contingent de logements est réservé à la Ville de Metz ; l'attribution des logements concernés est effectuée par le CCAS. Au 31 décembre 2018, 1 011 logements contingentés étaient gérés par le CCAS de la Ville de Metz.

Pour cette séance, il s'agit de 25 logements situés Quartier Bonsecours (patrimoine LOGIEST) dont 13 d'entre-eux, situés en rez-de-chaussée, sont adaptés pour accueillir des personnes en mobilité réduite.

*Avis favorable de la Commission
Proposition de rapporteur : Selima SAADI*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 25.